

COMMISSION NATIONALE OHADA



PROGRAMME DE LA SESSION DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PROFESSIONNELS EN DROIT OHADA A KINSHASA



Session de Kinshasa : 8 au 10 février 2017
Lieu: Centre Bethanie (référence IPS Gombe à Kinshasa)

Matières	1. Procédure de recouvrement et voies d'exécution 2. Droit des sociétés coopératives
Jour 1	Renforcer ses capacités sur l'AUVE : Comprendre et maîtriser les principales clés de l'application optimale des principales procédures d'exécution et de recouvrement OHADA.
Jour 2	Renforcer ses capacités en droit des sociétés coopératives: Comprendre l'histoire des Scoop, cerner les généralités sur l'importance des scoop dans l'économie des Etats parties, maîtriser la spécificité des Scoop par rapport aux sociétés commerciales et les associations, cerner la qualité de coopérateur et les différentes catégories de Scoop
Jour 3	Renforcer ses capacités en droit des sociétés coopératives: Maîtriser les règles générales relatives à la constitution, le fonctionnement des sociétés coopératives, cerner l'identité coopérative et maîtriser les règles spécifiques de gouvernance, etc..

MERCREDI 8 février 2017 à Kinshasa

8 : 3 0 - 1 6 : 3 0		Planning de la matinée			
8 : 3 0 - 9 : 1 5		Cérémonie d'ouverture			
		<ul style="list-style-type: none"> - Allocution de bienvenue du Président de l'AEDJ - Allocution de Monsieur le Chef du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France ou son représentant - Allocution de Monsieur le Président de la Commission Nationale OHADA - Allocution du représentant du Ministre de la Justice 			
9 : 1 5 - 1 0 : 3 0		1. Etat des lieux de la connaissance du droit OHADA par les professionnels du droit du CONGO (RD)	1.1. L'état de la diffusion du droit OHADA auprès des professionnels du droit du Congo (RD)	1.2 L'état de la culture juridique d'application de l'Acte uniforme relatif aux voies d'exécution vu par les professionnels du droit du Congo (RD)	1.3. Le relevé des besoins en matière de d'application du droit OHADA et du droit des voies d'exécution par les professionnels du droit du Congo (RD)
1 0 : 3 0 - 1 0 : 4 5		Pause café			
1 0 : 4 5 - 1 3 : 0 0		2. Renforcer ses capacités sur les principales voies d'exécution OHADA : comprendre les spécificités d'application des principales voies d'exécution	2.1. L'application des dispositions de l'AUVE relatives au recouvrement simplifié des créances : maîtriser les aspects pratiques tels que précisés par la jurisprudence de la CCJA et mieux comprendre le contentieux de l'injonction de payer	2.2. L'application des dispositions de l'AUVE relatives à la saisie conservatoire : maîtriser les aspects pratiques tels que précisés par la jurisprudence de la CCJA et mieux comprendre le contentieux de la saisie conservatoire	2.3. Comprendre le régime et le contentieux des immunités d'exécution et de l'insaisissabilité dans le système de l'OHADA / 2.4. L'application des dispositions de l'AUVE relatives à la saisie attribution : maîtriser les aspects pratiques tels que précisés par la jurisprudence de la CCJA et mieux comprendre le contentieux de la saisie attribution
1 3 : 0 0 - 1 4 : 0 0		Pause déjeuner			

14 : 00 - 16 : 30	Planning de l'après-midi				
14 : 00 - 14 : 20	Premier jour (après-midi)	Présentation du résumé des différents sous-thèmes évoqués en avant midi			
14 : 20 - 15 : 00		3. Renforcer ses capacités sur l'AUPC révisé : Maîtriser le nouveau régime des procédures curatives	3.1. L'application des dispositions de l'AUVE relatives à la saisie immobilière : maîtriser les aspects pratiques tels que précisés par la jurisprudence de la CCJA et mieux comprendre le contentieux de la saisie immobilière	3.2. Le régime et le contentieux de la responsabilité des tiers saisi : apport de la jurisprudence de la CCJA	3.3. Recommandations pratiques et propositions de réforme inspirées par la pratique congolaise
15 : 40 - 16 : 30		Travail pratique : Conseils et orientations pratiques à prendre en compte dans le traitement des dossiers des saisies et d'injonction de payer			

JEUDI 9 février 2017 à Kinshasa

8 : 45 - 16 : 30	Planning de la matinée				
	Deuxième jour (matinée)	Jour 2			
8 : 45 - 10 : 00		4. Renforcer ses capacités sur l'AU Scoop : Maîtriser les généralités et les spécificités des sociétés coopératives	4.1. Cerner les généralités et les spécificités des sociétés coopératives au regard des autres groupements : critères de distinction de la Scoop des sociétés commerciales, critères de distinction des Scoop des associations	4.2. Cerner la qualité de coopérateur et mieux maîtriser les différentes catégories de Scoop ainsi que les liens de droits pouvant les unir	4.3. Utilité sociale et économique des sociétés coopératives : comprendre la performance économique, les parts de marches des scoop dans le monde industrialisé et dans les pays en voie de développement
10 : 00 - 10 h 20		Pause café			
10 : 20 - 12 : 30		5. Renforcer ses capacités sur l'AU Scoop : Maîtriser les règles de constitution des sociétés coopératives	5.1. Les règles générales communes aux deux catégories de Scoop : qualité d'associé, statuts, règlement intérieur, immatriculation et personnalité juridique	5.2. Les règles particulières applicables à la constitution de la Scoop simplifiée	5.3. Les règles particulières applicables à la Scoop avec conseil d'administration
		Ateliers pratiques : 1. présentation des éléments essentiels et du processus d'immatriculation d'une société coopérative 2. présentation de principales différences entre le registre du Commerce et du Crédit Mobilier et le Registre des sociétés coopératives			
12 : 30 - 14 : 00		Pause déjeuner			
14 : 00 - 15 : 30		6. Renforcer ses capacités sur l'AU Scoop : Maîtriser les règles de fonctionnement des Sociétés coopératives	6.1. Règles communes aux deux catégories de Scoop : pouvoir des dirigeants, règles propres aux assemblées d'associés, l'affectation du résultat financier dans les coopératives, outils de contrôle de gestion	6.2. Règles spécifiques du fonctionnement de la Scoop simplifiée	6.3. Règles spécifiques du fonctionnement de la Scoop avec conseil d'administration
15 : 30 - 16 : 30		Questions pratiques et retours d'expérience de la pratique du droit des sociétés coopératives			

VENDREDI 10 février 2017 à Kinshasa

8 : 3 0 - 1 6 : 3 0		Planning de la journée				
8 : 3 0 - 9 : 0 0		Présentation du résumé des différents sous-thèmes évoqués la veille				
9 : 1 5 - 1 1 : 3 0		Troisième jour (matinée)	7. Renforcer ses capacités sur l'AU Scoop : Maîtriser les spécificités de la gouvernance des sociétés coopératives	7.1. Maîtriser le régime de responsabilité des dirigeants des sociétés coopératives	7.2. Maîtriser le régime de nullité de la société coopérative et des actes sociaux	7.3. Les solutions juridiques de prévention et de traitement des difficultés des sociétés coopératives
1 1 : 3 0 - 1 2 : 3 0			Echanges d'expériences et de bonnes pratiques			
1 2 : 3 0 - 1 4 : 0 0		Pause déjeuner				
1 4 : 0 0 - 1 6 : 3 0		Troisième jour (après-midi)	Relevé des principaux besoins et attentes pratiques des professionnels du droit du Congo (RD) Rapport général des travaux Fin des travaux et cérémonie de clôture : <ul style="list-style-type: none">- Témoignages des participants- Mots de remerciements de l'AEDJ- Allocution de Monsieur le représentant de l'Ambassade de France- Allocution de Monsieur le Président de la Commission Nationale OHADA- Remise des attestations aux participantes et cocktail de séparation			

Les intervenants :

1. M. Djimasna N'DONINGAR, Juge à la CCJA, Docteur en droit
2. Me Fidèle KYOMBA, Avocat, formateur en droit des affaires,
3. M. Joseph KAMGA, Expert-consultant formateur en droit OHADA, Président de l'AEDJ

Coordination générale du projet
Joseph KAMGA, Président de l'AEDJ

Participation gratuite, mais inscription préalable :
Contacts : Tel : +243 853884356 – kamgajoe@gmail.com

Avec le soutien de



Association pour l'Effacité du Droit et de la Justice dans l'espace de l'OHADA Contact : AEDJ • MDA 14^{ème} • BAL n° 32 •
22, rue Deparcieux • 75014 Paris
Téléphone : +33(0) 629875809 • Courriel : info@aedj.org
RNA : W751211271 – Journal officiel n°0036 du 03/09/2011 (annonce n° 00906) - N° SIRET : 535 246 77100013